

dossier n° PC 021 210 21 B0007

Commune de Créancecy

date de dépôt : 19 juillet 2021

demandeur : PLATEFORME NSP, représenté par
Monsieur Samy JULLIANDpour : **La construction d'un bâtiment de vie
commune**adresse terrain : **route d'Arnay-le-Duc lieu-dit Pôle
Agricole Auxois Sud, à Créancecy (21 320)****ARRÊTÉ****A2021-49****accordant un permis de construire
au nom de la commune de Créancecy****Le maire de Créancecy,**

Vu la demande de permis de construire présentée le 19 juillet 2021 par la PLATEFORME NSP, représenté par Monsieur Samy JULLIAND demeurant route d'Arnay-le-Duc lieu-dit Pôle Agricole Auxois Sud, à Créancecy (21 320);

Vu l'objet de la demande :

- Pour la construction d'un bâtiment de vie commune ;
- Sur un terrain situé route d'Arnay-le-Duc lieu-dit Pôle Agricole Auxois Sud, à Créancecy (21 320) ;
- Pour une surface de plancher créée de 82 m² ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt en date du 19 juillet 2021 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

ARRÊTE**Article unique**

Le permis de construire est **ACCORDÉ**.

Fait à Créancecy, le 2 Août 2021

Le maire,

Jocelyn CHAPOTOT



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.